

Ces éloquentes paroles qui répondent parfaitement au prétexte de la richesse des congrégations, je me fais un devoir de vous les répéter en ce moment.

Je ne voudrais pas abuser de votre patience, mais je ne puis résister au désir d'ajouter à cet exemple de la France celui de l'Angleterre.

L'exemption de taxes est reconnue par le droit statuaire anglais. Il suffit de parcourir le volumineux index des lois du parlement britannique pour s'en convaincre. Bornons-nous à citer comme exemple, le statut 38, George III, chapitre 5, où le principe de l'exemption est appliqué aux hôpitaux, aux asiles, aux institutions pieuses et charitables, aux collèges et universités, et en particulier à Oxford et Cambridge, ces temples fameux de l'intellectualité anglaise.

(A suivre)

Pour que la main droite n'en sache rien

C'était à Paris, un membre d'une conférence de Saint-Vincent de Paul va voir une personne charitable, d'une situation aisée, qu'il trouve, à son grand étonnement, en train de raccommoder une vieille bottine.

— Pourquoi ne pas en acheter une neuve ? interroge-t-il...

— C'est reprit la dame, que j'économise pour les pauvres.

— Ah ! précisément, je venais vous demander pour eux un secours.

La dame va prendre un billet de cent francs qu'elle lui remet en souriant, de la main gauche.

— Pourquoi me le donnez-vous de la main gauche ?

— *Pour que la main droite n'en sache rien*, reprit finement la noble dame, sans quoi *elle ne voudrait pas raccommoder les vieilles bottines.*

Ceci écrasera cela

M. Henry Bérenger a posé dans son journal *l'Action* ce dilemme : « Il faut que la libre-pensée écrase l'Eglise avant 1906 ; sinon, c'est l'Eglise qui l'écrasera. » Pareille sentence est formulée tous les jours. La franc-maçonnerie sent qu'elle est arrivée au point qu'il faut qu'elle disparaisse si elle n'arrive